

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4974
17 février 2025

Destinataires : États Membres de l'OMI et autres gouvernements
Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif

Objet : **Colloque sur les navires de surface autonomes de 2025, organisé conjointement par l'OMI et la Norvège**
"Composer avec la réalité des navires de surface autonomes : la nécessité du recueil MASS de l'OMI » (17 juin 2025)

1 Le Secrétaire général a l'honneur d'inviter les États et organisations susvisés à participer au colloque sur les navires de surface autonomes de 2025, organisé conjointement par l'OMI et la Norvège sur le thème "Composer avec la réalité des navires de surface autonomes : la nécessité du recueil MASS de l'OMI", qui doit se tenir en mode hybride à 9 heures (UTC+1), le mardi 17 juin 2025 (avant le MSC 110), dans la salle de réunion 9 (deuxième étage) au Siège de l'OMI, 4 Albert Embankment, Londres SE1 7SR.

2 Le colloque est organisé conjointement par l'OMI et le Gouvernement norvégien, qui entendent faire connaître les travaux qu'ils mènent pour contribuer à l'élaboration du recueil MASS de l'OMI et présenter certains projets et applications relevant du secteur des navires de surface autonomes, ainsi que l'expérience pratique acquise dans ce domaine.

3 Le colloque vise à soutenir l'élaboration par l'Organisation d'un recueil MASS non obligatoire en fonction d'objectifs. À cette fin, des spécialistes présenteront les récentes activités de recherche-développement concernant les systèmes autonomes dans le domaine maritime et on examinera les enseignements tirés de mises à l'essai des navires de surface autonomes concluantes. L'expérience acquise par les Administrations, le secteur de la recherche, les compagnies maritimes et les exploitants en ce qui concerne l'utilisation de systèmes autonomes, y compris les difficultés rencontrées, devrait alimenter les échanges de vues qui auront lieu au sein du Groupe de travail sur les navires de surface autonomes au MSC 110.

4 Le colloque se déroulera à la fois en présentiel, au Siège de l'OMI, et à distance, grâce à un système hybride. Il se déroulera en anglais seulement, sans service d'interprétation, et sera diffusé en direct sur la [chaîne YouTube de l'OMI](#).

5 Les personnes souhaitant participer au colloque en mode "actif" doivent obligatoirement s'inscrire selon les modalités figurant à l'annexe 1. Celles qui prendront part au colloque en présentiel devront prendre leurs propres dispositions en matière de voyage et

d'hébergement. Des lettres d'appui pour les demandes de visas peuvent être fournies sur demande, une fois l'inscription effectuée.

6 On trouvera à l'annexe 2 du présent document un programme provisoire, lequel peut être amené à être modifié à l'approche du colloque. On trouvera de plus amples renseignements sur ce dernier, notamment le programme provisoire révisé, le cas échéant, sur la [page prévue à cet effet](#), que les participantes et participants sont invités à consulter pour obtenir les renseignements les plus à jour à l'approche de la manifestation.

7 Pour tout renseignement ou toute question supplémentaire, prière de s'adresser au Secrétariat de l'OMI par courriel à l'adresse suivante :mass@imo.org.

ANNEXE 1

INSCRIPTION

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre circulaire n° 4336 du 5 novembre 2020, les Gouvernements Membres, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales doivent communiquer à l'avance les noms de tous les membres de leur délégation qui assisteront à la réunion, en utilisant le système d'inscription en ligne aux réunions (OMRS). Cela facilitera leur entrée dans le bâtiment et permettra au Secrétariat d'établir la liste des participantes et participants.

Les participantes et participants en mode "actif" sont ceux qui assistent aux réunions au Siège de l'OMI (c'est-à-dire qui sont présents dans la grande salle de conférence ou dans les salles de réunion 9 ou 10) ou qui y assistent à distance et qui sont autorisés à prendre la parole. Les participantes et participants en mode "passif" sont ceux qui ne peuvent suivre la réunion qu'à distance, grâce à la diffusion continue en direct.

Les participantes et participants à distance en mode "actif" recevront un courriel contenant un lien électronique leur permettant de se connecter à Zoom pour participer à la réunion. Ce lien vers la plateforme Zoom est unique et ne devrait être utilisé que par son destinataire. Il ne devrait pas être communiqué à d'autres personnes. Les participantes et participants en présentiel ne devraient pas se connecter à Zoom lorsqu'ils se trouvent dans la grande salle de conférence ou dans les salles de réunion, car cela perturberait le système hybride et réduirait le nombre de licences disponibles pour des participantes et participants à distance.

Les participantes et participants à distance en mode "passif" recevront un lien Internet qui leur permettra de suivre la réunion diffusée en continu sur le site IMODOCS.

Les représentantes et représentants qui souhaitent modifier leur mode de participation de façon à prendre part à la réunion à distance plutôt qu'en présentiel doivent faire changer leur mode de participation dans l'OMRS par leur coordonnateur OMRS. Ils recevront ensuite un courriel contenant un lien Internet leur permettant de prendre part à la réunion à distance.

Celles et ceux qui assistent à la réunion en présentiel et qui ont suivi la procédure d'inscription se verront délivrer, sur place, un badge électronique qui leur permettra de franchir les portillons de sécurité. Pour permettre la fabrication de ce laissez-passer, les représentantes et représentants seront tenus de présenter à leur arrivée une pièce d'identité portant leur photographie, par exemple un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire. Lorsqu'ils se trouvent dans le bâtiment, les représentantes et représentants pourront également à tout moment être invités à présenter une pièce d'identité par le personnel de sécurité de l'OMI. Vu les dépenses importantes qu'occasionne la fabrication des badges, les représentantes et représentants qui en ont déjà un sont priés de bien vouloir l'apporter aux fins de sa réactivation.

Pour toute question relative à l'utilisation de l'OMRS et à la participation au colloque sur les navires de surface autonomes de 2025 de l'OMI sur le thème "Composer avec la réalité des navires de surface autonomes : la nécessité du recueil MASS de l'OMI", prière de s'adresser au :

Service des inscriptions
Section du service des réunions et de l'interprétation
Courriel : onlineregistration@imo.org

Ne seront pas inscrits à la réunion les membres des délégations qui n'auront pas été autorisés à y assister par le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS. Les membres de délégation dont le nom ne figurerait pas sur la liste de l'OMRS seront priés de contacter le coordonnateur de délégation pour l'inscription dans l'OMRS, qui devra faire le nécessaire pour qu'ils soient autorisés à assister à la réunion.

ANNEXE 2

Colloque sur les navires de surface autonomes de 2025

Mardi 17 juin 2025
À partir de 9 heures (UTC+1)
Salle de réunion 9 (deuxième étage) (mode hybride)

PROGRAMME PROVISOIRE*

Session 1 - Ouverture et introduction

Session 2 - Projets (Partie 1)

Session 3 - Perspective opérationnelle

Pause-déjeuner

Session 4 - Normes et élaboration

Session 5 - Projets (Partie 2)

Observations finales

* Le programme provisoire est susceptible d'être modifié. Il est prié de se reporter à la page de la manifestation (paragraphe 6) pour obtenir les renseignements les plus récents.